

Règlement intérieur Vide ta chambre

Organisé par L'APEM

Le Dimanche 23 Avril 2017, à la salle des fête de Mauzac

- 1 - Cette manifestation relève de la réglementation relative aux ventes au déballage définie par les articles L310-2 et L301-5 du code du commerce et est ouverte aux particuliers s'étant inscrit au préalable.
- 2 - Mise en place des exposants à partir de **8 heures jusqu'à 10h** sur l'emplacement affecté par les organisateurs. Horaires d'ouverture de la salle au public : **10h à 17h30**. L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tout déchet à **18h30** au plus tard.
- 3 - Marchandise autorisé: **uniquement des jouets, jeux, livres, puériculture, vêtements de 0 à 18 ans.**
- 4 - Date limite d'inscription **le mercredi 19 Avril 2017**
- 5 - Prix des emplacements : **1 table environ 1m50 à 6 euros.**
- 6 - Les réservations seront obligatoirement accompagnées du règlement par chèque libellé à l'ordre de L'association APEM, chèque encaissé à réception.
- 7 - Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des inscriptions sans aucune contestation possible.
- 8 - En raison des frais engagés, aucune annulation ne pourra être remboursée.
- 9 - Les exposants s'engagent impérativement à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la salle au public ainsi que les horaires d'installations.
- 10 - Les exposants demeurent responsables des dommages ou autres dégradations causés aux locaux, au matériel mis à leur disposition et éventuellement des préjudices qu'ils seraient amenés à porter à autrui.
- 11 - Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un exposant et d'exclure celui qui ne respecterait pas ce règlement ou qui perturberait la bonne marche de la manifestation.
- 12 - L'association ne peut en aucun cas être tenue responsable de vol ou détériorations des objets exposés.
- 13 - Les emplacements non occupés à 9h30 seront redistribués sans remboursement.
- 14 - L'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

A

,le

Signature + Lu et approuvé